

édifice

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE

ORDRE DES
ARCHITECTES

C E N T R E

Depuis maintenant plusieurs semaines, l'ensemble des architectes de la région centre reçoivent par mail des « **Avis d'Appel Public à la Concurrence – Procédure irrégulière** ».

C'est, en effet, une décision prise par le CROA Centre lors de sa réunion de bureau du 21 décembre 2012. Pourquoi ?

Cette information permet à chacun d'entre nous de mesurer l'évolution des pratiques des Maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés dans notre région. Sachant que le tissu local actuel des architectes est touché par la mutation économique (même si, pour certaines agences, tout va bien sur le papier), en réalité, des projets se décalent dans le temps, ne sont pas financés voire abandonnés.

Ces glissements mettent nos entreprises d'architecture en difficulté.

Pour de nombreux autres confrères, l'accès à la commande devient beaucoup plus compliqué. Etre choisi pour concourir relève parfois du miracle et la tentation du « dumping » est grande.

La pratique actuelle de certains honoraires tend à faire croire que l'architecte propose son savoir-faire pour un prix dérisoire et que le Maître d'ouvrage peut toujours demander moins cher, malgré l'évolution des réglementations qui nous imposent toujours davantage d'études.

Avec la rarefaction de la commande, ce phénomène de « dumping » des honoraires se durcit. Sachez que des honoraires réduits ne diminuent pas pour autant le critère de responsabilité.

C'est à nous d'être pédagogues et d'expliquer à nos Maîtres d'ouvrage que des budgets de travaux sous-estimés et des taux d'honoraires ridiculement bas entraineront la multiplication des sinistres, du fait de bâtiments mal-conçus, pour les architectes, leurs clients et les futurs utilisateurs, car insuffisamment étudiés et souvent mal édifiés. Contrairement à ce que certains confrères peuvent penser, ce type de comportement engage toute la profession.

Que les Maîtres d'ouvrage n'oublent pas que l'architecture est un acte politique et responsable qu'il convient de ne pas brader.

Et pourtant, depuis quelques mois, nous avons mis en place un outil : le « pôle formation région centre ». Il devient urgent de le faire fonctionner afin de favoriser des rencontres entre les donneurs d'ordre et la profession pour que cesse cette politique des « moins-disants » à tout prix et de manière à ce que l'ensemble des acteurs de l'acte de construire retrouve à nouveau un cercle vertueux pour le bien général.

Alors restons rigoureux, en éveil mais bien persuadés que, dans un proche avenir, reviendront la confiance et la sérénité dont nous avons besoin.

Frédéric SKARBEBK, Président du CROA centre

LETTRE À ÉDIFICE

Nous sommes plusieurs architectes de la Région Centre, « Les Intrépides », qui, depuis début 2012, ont décidé de se rassembler afin de mutualiser nos expériences et de mener à bien des initiatives en réelle adéquation avec nos besoins.

A cet effet, notre groupe prend une forme interactive où chacun peut échanger, trouver conseils et réponses à des problématiques rencontrées, notamment dans la gestion de nos agences (partage de documents administratifs, préconsentation de logiciels informatiques, gestion et sauvegarde...).

Cette initiative a également permis à certains d'entre nous de s'associer et, déjà, de nouvelles collaborations sur des projets sont mises en place.

Pour mener à bien toutes ses actions, notre groupe se retrouve régulièrement dans les locaux de l'Ordre à Orléans pour parler, échanger, conseiller et faire avancer nos projets.

Si vous souhaitez vous joindre à nous pour partager nos préoccupations d'architectes, nous serions heureux de vous accueillir. (Contact : les-intrepides@architectes.org)

« Les Intrépides » :

Sara Grégoire, Fanny Huron, Myriam Vermande Tassin, Marie Hubert, Eric Javoy, Laetitia Pignol, Nicolas Salauin, Flavie Tallier, Tarik Meziane, Fabienne Deltour, Catherine Marissal et Guillaume Cornier Delabrouille

S O M M A I R E

P2 Actualités Juridiques
Agenda de l'Ordre
Formations
Jurys de concours

P3 Tableau de l'Ordre
L'observatoire des marchés publics
Actualités départementales

P4 ArchiLecture, Médiathèque François Mitterrand - Tours

Credit Photo : Philippe Ruault

Questions récurrentes posées au service juridique du Centre Ouest

QUESTION :

Quand faut-il désigner un coordinateur SPS ?

La coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) a pour objectif d'améliorer la sécurité et de protéger la santé des personnes qui travaillent sur les chantiers de bâtiment et de génie civil, et de diminuer le nombre et la gravité des accidents corporels résultant de la présence **simultanée ou successive** d'entreprises sur les chantiers.

Une coordination doit être organisée pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, sous traitantes incluses, aux fins de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Ainsi, dès lors que deux entreprises interviennent de manière simultanée ou successive sur un chantier, une coordination SPS doit être organisée. Un coordinateur SPS doit donc être désigné par le maître d'ouvrage.

La coordination en matière de sécurité et de santé doit être organisée tant au cours de la conception, de l'étude et de l'élaboration du projet qu'au cours de la réalisation de l'ouvrage. La fonction de coordinateur SPS ne peut être exercée que par une personne physique

compétente, en son nom propre ou au nom de l'organisme qui l'emploie, c'est-à-dire qui justifie à la fois **d'une expérience professionnelle** en matière de construction et **d'une formation spécifique**.

Sous réserve de remplir ces conditions de formation et d'expérience exigées, le coordinateur peut-être un architecte, un bureau d'études, une entreprise générale voire, dans certains cas, un agent du maître d'ouvrage.

NB : un régime particulier est toutefois prévu en ce qui concerne les opérations entreprises par les particuliers pour leur usage personnel (celui de son conjoint, de ses ascendants ou descendants).

Dans ce cas, et par exception à l'obligation de désigner un coordinateur disposant de l'attestation de compétence, la coordination est assurée :

1. Lorsqu'il s'agit d'opérations soumises à l'obtention d'un permis de construire

- par la personne chargée de la maîtrise d'œuvre pendant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet. Dans ce cas, l'architecte est systématiquement coordinateur SPS.

- par la personne qui assure effectivement la maîtrise du chantier pendant la phase de réalisation de l'ouvrage.

2. Lorsqu'il s'agit d'opérations non soumises à l'obtention d'un permis de construire, par l'un des entrepreneurs présents sur le chantier au cours des travaux.

Le maître d'ouvrage qui n'aurait pas désigné de coordinateur alors que cela était nécessaire encourt une amende de 9 000 €.

QUESTION :

Quelles sont les possibilités d'exercer la profession pour un architecte faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ?

Le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire emporte, à compter de sa date, dessaisissement de plein droit pour le débiteur, de l'administration et la disposition de ses biens, jusqu'à la clôture de la liquidation. Cette mesure vise tous les biens du débiteur, peu importe que ces biens soient affectés ou non à l'activité de l'entreprise.

L'article L. 641-9 III du Code de commerce dispose que « lorsque le débiteur est une personne physique, il ne peut exercer, au cours de la liquidation judiciaire, aucune des activités mentionnées au premier alinéa de l'article L. 640-2 ». En conséquence, l'architecte personne physique, ne peut exercer durant la phase de liquidation aucune des activités de commerçant, d'artisan, d'agriculteur, ou toute autre activité professionnelle indépendante. Il ne pourra donc exercer que sous un mode d'exercice différent (salarial ou fonctionnaire) durant la procédure, ou de nouveau en libéral qu'après clôture de la procédure.

formations

FORMATIONS RÉALISÉES [septembre 2012 à février 2013] ET À VENIR

➔ 14 SEPTEMBRE 2012 « Nouveaux permis de construire » par la DDT 45 [CROA] - 1/2 journée	➔ 10 JANVIER 2013 « Jurs de concours » [CROA] - 1/2j	➔ 6 JUIN 2013 « Code des Marchés Publics » [MA CENTRE]
➔ 20 SEPTEMBRE 2012 « RT 2012 » [M.A. Centre]	➔ 6 AU 8 FÉVRIER 2013 « Logiciel In design » [CROA]	➔ 13 JUN 2013 « Isolation, ventilation, humidité » [MA CENTRE]
➔ 23 NOVEMBRE 2012 « Gestion sécurité Incendie » [M.A. CENTRE]	➔ 15 FÉVRIER 2013 « Actualités juridiques » [CROA]	➔ SOUS RÉSERVE 10 mois à compter de Juillet 2013 « Management des agences d'architecture » [CROA]
➔ 12 DÉCEMBRE 2012 « Renovation BBC » [M.A. Centre]	➔ 28 MARS 2013 « Étanchéité à l'air » [pré-requis RT 2012] [MA CENTRE]	

PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS ET AUX COMMISSIONS DE SÉLECTION CONSTITUÉES COMME UN JURY

Dépt.	Maîtres d'ouvrage	Opérations	Équipes sélectionnées/Lauréates	Jurés
28	UGEAM	Construction hôpital de jour à CHARTRES	DMT (44) - LANKRY (75) - DELANOUE PERRO (75)	J. RIVIERE, A. SKARBEB
28	CHARTRES MÉTROPOLÉ	Construction école et centre de loisir à SOURS	DIAGONAL (28) - GAU (28) - GA Architecture (75)	A. SIMONNET, D. GERMOND, JM POISSON
36	Hôpital de la Tour Blanche	Restructuration des Reflets d'Argent à ISSOUDUN	LAZO HURE (75) - JEGER MERLE (75) - D. BERNARD (36)	A. SKARBEB
36	Hôpital	Construction d'un EHPAD 111 lits à VALENCAY	AMELLER DUBOIS (75) - GOHIER (56) - CREATURE (45)	C. BERGER, A. VILLAAMIL
37	Conseil Général	Resconstruction collège « du Parc » à NEUILLE-POINT-PIERRE	CRR (63) - IVARS BALLEET (37) - DUNCAN LEWIS SCAPE (33) - TANK (59)	H. DAKKOURI, L. GBEDJI, M. CARPENTIER, O. MONROTY
45	Agglomération Orléanaise	Liaison tram train à ORLÉANS	L'HEUDE (45), VACONSIN GAILLEDRAAT (45), Atelier du Centre (45), SILNIO D'ASCIA (75), CREATURE (45)	E. JAVOY

agenda de l'Ordre

18 & 19 octobre 2012 :

Conférence des Régions à STRASBOURG [F. SKARBEBK] + Formation référent accessibilité [F. SEMICHON]

26 octobre 2012 :

Rendez-vous avec M. VALLIES (Conseiller Régional) et M. TALPIN pour l'interview dans journal EDIFICE [F. SKARBEBK]

6 novembre 2012 :

Rendez-vous avec M. ALBERTINI (Maire de SALBRI) et M. TALPIN pour l'interview dans journal EDIFICE [F. SKARBEBK]

5 novembre [Paris] :

Plénière de JURJET au CNOA [P. URTIAGA]

20 au 22 novembre [Paris] :

Assemblée Générale des Maires [G. HACHEM, F. SEMICHON, F. CORDIER, S. GAUCHERY, F. SKARBEBK]

5 décembre 2012 [Paris] :

Réunion communication au CNOA [F. SKARBEBK]

19 décembre 2012 [Paris] :

Réunion GT logiciel au CNOA [F. SKARBEBK]

21 décembre 2012 [Orléans] :

Prestation des nouveaux inscrits au CROA

9 janvier 2013 [Blois] :

Vœux Conseil Général [G. HACHEM]

10 janvier 2013 [Orléans] :

Vœux Région Centre [F. SKARBEBK]

11 janvier 2013 [Orléans] :

Réunion du pôle juridique centre ouest

16 janvier 2013 [Paris] :

Vœux au Conseil National [F. SKARBEBK]

17 janvier 2013 [Paris] :

CIAF [G. HACHEM]

24 janvier 2013 [Paris] :

Rencontre au CNOA et CROA avec les directeurs des écoles à la Cité de l'Architecture [F. SKARBEBK]

7 février 2013 [Paris] :

Réunion formation « module ordinal » au CNOA [F. SKARBEBK, E. LECONTE, JP. PRIN, P. URTIAGA, F. CORDIER, G. HACHEM]

8 février 2013 [Orléans] :

Rencontre avec le CROA Ile-de-France au CROA

13 février 2013 [Paris] :

CIAF [G. HACHEM]

12 mars 2013 [Orléans] :

Pernance MAF au CROA

Inscriptions Architectes

Ludovic CHUZEVILLE,
Exercice d'une activité liée à l'architecture à titre salarié,
TOURS (37)
Jérôme OLLIVIER, Associé,
ORLÉANS (45)
Éric VIEIRA, Libéral,
GRENEVILLE-EN-BEAUCHE (45)
Arnaud CHATREFOU
LOISEAU, Libéral,
AMBOISE (37)
Antonio MARTINEZ ARAGON,
Libéral, CHATEAURoux (36)
Lucie FREYAL, Libéral,
TOURS (37)
Karen DONJON QUETTIER,
Libéral, TOURS (37)
Véronique TABOULET,
Associé, VOUVRAY (37)

Inscriptions Sociétés d'Architecture

SARL INEXT Architectes,
ORLÉANS (45)
EURL J.M. CH LOCCIOLA
Architecte, CHATEAURoux (36)
SARL Atelier AHC,
TOURS (37)
SARL LC Architecture,
LA-FERTE-ST-AUBIN (45)
SAS LAGO architecture,
TOURS (37)
SASU M.A.A.,
MONTBAZON (37)
SARL 2NE Architecture,
PAUDY (36)
SARL ARCHITECTURE +,
ARGENTON/CREUSE (36)
SARL Marie HUBERT,
CLÉRY-SAINT-ANDRÉ (45)
SARL TAIGA, CHAINOY (45)
SARL Label Architecture,
LA FERTE-VIDAME (28)
EURL ABSOISSE ET
ORDONNÉE, VOUVRAY (37)
SELAS ARCHIFRANCE,
ORLÉANS (45)

Reinscription

Etienne MARION,
ORLÉANS (45)
EURL Jean-Louis LEVENEZ,
TOURS (37)
Marc ALIBERT,
ST-BRANCHS (37)

Transfert vers autre région

André METZDORFF,
Fonctionnaire, (Bourgoigne)
Arienne LESAUVAGE,
Sans activité,
(Haute normandie)
Damien ROLAND,
Libéral, (Corse)
Transfert vers notre région

Yann ROINNEL,
CHARTRES (28)
Pascal GOIX,
ORLÉANS (45)
Bertrand LEYS,
LA-FERTE-VIDAME (28)
Jean Marie LOCCIOLA,
CHATEAURoux (36)
Benjamin DELALOY,
ORLÉANS (45)

Alain MICHEL,
COUDREDEAU (28),
Cessation d'activité
Jocelyne RAHARISON,
COUDREDEAU (28),
Cessation d'activité
Charlotte MAURY,
ÉPEIGNÉ-SUR-DÈME (37),
Cessation d'activité
Alain GILARD, ORLÉANS (45),
Cessation d'activité
SARL CARDO, ORLÉANS (45),
Dissolution
Joël VILLETTE,
TOURS (37)

SARL Jean-Louis LEVENEZ,
TOURS (37), Défaut assurance
Serge MELLENTIN,
NOISY-LE-SEC (37),
Défaut assurance
Dominique ROUZIES,
ORLÉANS (45),
Défaut assurance
Jean Pierre LEVEQUE,
MAINVILLIERS (28),
Cessation activité
Jacques DEFERT
LA SELLE-EN-HERMOY (45),
Cessation activité
Charles MAGUIN,
REULLY (36),
Cessation activité
Laurent VERRIER,
LOCHES (37),
Cessation activité
Didier THIBAUT,
BLOIS (41)
Cessation activité
Jean DELANOUÉ,
SEMOY (45),
Cessation activité
Jacques DEVANNE,
HUISMES
Cessation activité
Marc HUBERT,
DORDIVES (45)
Cessation activité
Gordana CHAPEROT
TOURS (37)
Cessation activité

Jean-Pierre CARNOV,
MONTARGIS (45)
Cessation activité
Odie POIRIER,
JOUÉ-LES-TOURS (37)
Cessation activité
Sylvain BESNARD,
PITHIVIERS (45)
Cessation activité
Julie POUZAINT,
BOURGES (18)
Cessation activité
Michel MARCONNET,
TOURS (37)
Cessation activité
Janick REDON, TOURS (37)
Cessation activité

Didier THIBAUT (41)
Jean-Pierre CARNOV (45)
Sylvain BESNARD (45)

Prestation de serment

12 architectes ont
prêté serment le 21 décembre
2012 :

- Laurence LEYS ROBERT
- Eric VIEIRA
- Constance HEAU
- Jérôme LABESSE
- Marc LEVEY
- Jérôme OLLIVIER
- Catherine MARISSAL
- Nadia DJEMAL

L'observatoire des marchés p

Interventions du CROA pour AAP

MAIRIE DE FRESNAY-L'ÉVÊQUE (28)
Réalisation d'une salle multifonction BBC
Objet : Exigences des niveaux de capacité des BET limitant les candidatures
Réponse : Réception suffisantes d'offres

LAILLY-EN-VAL (45)
Construction d'un réfectoire pour école maternelle et primaire, d'un accueil petite enfance et d'une garderie
Objet : non respect de la loi MOP - mission limitée au PC
Réponse : procédure relancée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE MONTTOIRE-SUR-LE-LOIR (41)
Construction salle omnisport
Objet : non respect de la loi MOP - décomposition de la mission de base en tranche ferme et conditionnelle
Réponse : néant

VILLE DE SULLY/LOIRE (45)
Construction d'un centre de loisirs et d'une salle jeune
Objet : délais d'exécution trop court
Réponse : Propose la modification du délai de la phase d'instruction du PC

MAIRIE THIMERT-GÂTELLES (28)
Réhabilitation restaurant « La crémaille »
Objet : Choix d'un candidat non inscrit à l'Ordre des Architectes
Réponse : courrier au lauréat pour l'informer que n'étant pas inscrit à l'Ordre il ne pouvait être retenu

MAIRIE DE CHÂTRES-SUR-CHER (41)
Aménagement d'un bâtiment industriel en maison de santé pluridisciplinaire
Objet : programme du projet insuffisant
Réponse : Rapprochement vers la préfecture pour vérifier la légalité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE BRENNÉ-VAL-DE-CREUSE (36)
Rénovation et extension d'une école maternelle à POULIGNY-ST-PIERRE
Objet : Sous-traitance du projet architectural
Réponse de la préfecture : aucune régularisation n'est possible car travaux trop avancés

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DE RICHELIEU (37)
Aménagement d'un bâtiment pour accueillir le siège administratif de la CC du pays de RICHELIEU
Objet : Non respect de la loi MOP - esquisse non comprise dans mission de base
Réponse : relance la procédure

MAIRIE DE VILLEQUIERS (18)
Aménagement du centre bourg et projet de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie
Objet : inadéquation des éléments demandés en première phase
Réponse : relance de la procédure

MAIRIE DE SANCHEVILLE (28)
Réhabilitation de la salle des fêtes ou construction d'une salle multi-activités
Objet : Programme insuffisant et pas d'enveloppe financière

CHER Délégué : S. GAUCHERY
Bourges : Avaricum
est un projet expé...
a voulu assurer la «
retenant quatre archi...
de logements : Ivars

Actualités départementales

Avant pour objectif de conforter l'attrait du centre ville

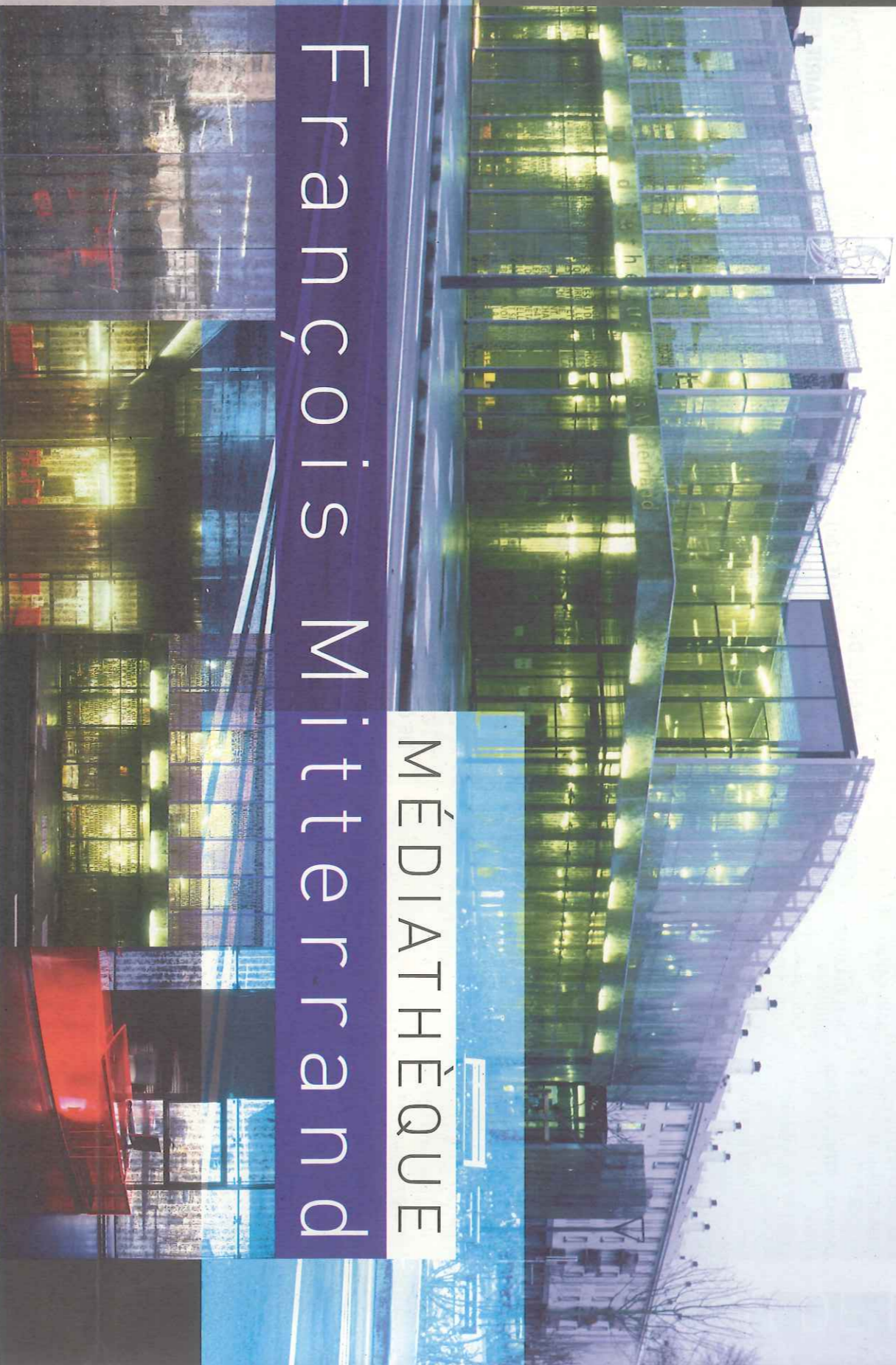
Architecture

édifice

Journal édité par
le Conseil Régional
de l'Ordre
des Architectes.
44-46, quai Saint-Laurent
45000 ORLÉANS
Tel. 02 38 54 09 99
Fax 02 38 42 04 23
Réalisation : Force Motrice
Photos : CRDA
ISSN en cours
<http://centre.architectes.org>

MÉDIATHÈQUE

François Mitterrand



La création d'une médiathèque, place du Nord au pied du beffroi est un élément urbain structurant à prendre en compte dans la conception de ce lieu.

Cet espace libre traite la place du Nord en parc de stationnement entouré par des immeubles en R+3. La notion de place n'existe pas, excepté peut être le jour du marché.

La volonté de restructurer l'ensemble de cette place est l'occasion de repenser l'ensemble comme un espace culturel et ludique, attractif, permettant de créer un véritable lieu de vie pour le quartier de l'Europe.

Vu les fonctionnalités requises pour cet équipement, le bâtiment s'organise sur deux niveaux donc une volumétrie assez basse qui doit laisser apparaître sa vocation culturelle. Afin de prolonger cette idée de signal, l'évocation des pages d'un livre renvoie à l'idée de courbures et de strates successives suggérant la légèreté du papier. De plus, l'espace urbain environnant est très uniforme et les barres de logements sur trois étages sont alignées de manière très rigoureuse. L'objectif de cet espace culturel consiste

aussi à rompre avec cette monotonie d'ou l'idée de reprendre des volumétries courbes en utilisant aussi des matériaux qui vont permettre de rompre avec l'ambiance de muraille générée par les matériaux employés sur les immeubles existants.

Il nous semble important que ce lieu puisse être utilisé au-delà de la simple consultation de livres et que la salle de projection soit située au rez-de-chaussée en liaison directe avec l'accueil et les espaces d'exposition.

Un lieu culturel est un lieu qui doit attirer les usagers à rentrer à l'intérieur sans notion de peur vis-à-vis d'un certain savoir ou d'une architecture trop ostentatoire. Nous proposons un écran uniforme sur chaque courbure de façade qui passe devant des panneaux vitrés et des murs opaques en inox poli miroir afin d'exprimer cette idée de feuille diaphane, tout en isolant les salles de consultations des espaces de la rue. La texture de copeaux de bronze incrustés dans de la

résine et les textes imprimés de Jorge Luis Borges se réfléchissent sur les parois pour créer un effet cinétique. Le hall d'entrée est entièrement vitré, revêtu également par cette paroi de bronze qui devient protectrice contre les chocs et les dégradations extérieures qui pourraient survenir. Ces façades cinétiques forment une texture permettant aussi de gérer le phénomène de graffitis rencontré dans les zones urbaines. Le jeu de reflets des copeaux de bronze que les parois miroirs multiplient, amplifie la profondeur et l'effet doré des façades.

Ces courbures se retrouvent en toiture et sont traitées en espace végétal. L'échelle de ces feuilles symboliques donne à ce lieu, un sentiment de sculpture urbaine reflet de l'espace culturel que représente la médiathèque, mais aussi est un manifeste à la récupération de la matière et à sa symbolique du respect de l'environnement et servent de protections solaires.

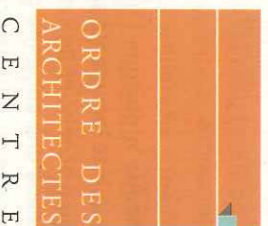
Sophie BERTHELIER, architecte



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère

Culture
Communication



ORDRE DES
ARCHITECTES
CENTRE

maison de
l'architecture
ma
Centre



CAISSE
D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE

Rejoignez la communauté
des professionnels de l'architecture

MAPEO
www.mafcom.com

- 1 **Échangez vos réseaux professionnels**
- 2 **Participez à des conférences et apprenez vos témoignages**
- 3 **Consultez le contenu des documents**
- 4 **Échangez des sujets d'actualité professionnels**
- 5 **Réalisez sur commande des expertises**